



EXTRAIT

du Registre des délibérations du
Conseil Municipal

SEANCE DU 15 JUILLET 2020

Formalités de publicité effectuées le :

Service Finances
Délibération n° 40

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

L'an deux-mille vingt et le 15 juillet à huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAILLON, convoqué le 8 juillet 2020 par M. Gérard DAUDET, Maire en exercice, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu ordinaire de ses séances.

Nombre de conseillers : • en exercice : 35 • présents : 34 • procurations : 1 • Absents : 0

PRESENTS :

AMOROS Elisabeth, ATTARD Alain, AUZANOT Bénédicte, BASSANELLI Magali, BLANC Jean-Baptiste, BLANCHET Fabienne, BOURSE Etienne, CARLIER Roland, CLEMENT Marie-Hélène, COURTECUISSÉ Patrick, DAUDET Gérard, DAUPHIN Mathilde DECHER Martine, DE LA TOCNAYE Thibaut, DOCHE Gilles, DU PORT DE PONCHARRA Maria-Térésa, FARAVAL-GENESTON Nathalie, , GRAND Joëlle, GROS Marion, JUSTINESY Gérard, LEONARD Christian, LIBERATO Fabrice, NEGRE Lionel, PAIGNON Laurence, PALACIO Céline, PEROTTI Marie-Claude, PEYRARD Jean-Pierre, PIERI Julia, PONTET Annie, RIVET Jean-Philippe, ROCHE David, ROUX Isabelle, SELLES Jean-Michel, VOURET Eric.

PROCURATIONS :

DERRIVE Eric donne procuration à BLANC Jean-Baptiste

ABSENTS :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marion GROS est désignée secrétaire de séance.

Christian LEONARD, adjoint au maire chargé des travaux

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2019 du budget annexe d'assainissement non collectif dont les résultats de clôture se traduisent par un déficit de 19 066,01 € en section d'exploitation.

Ces résultats sont conformes à ceux établis par le comptable public au vu du compte de gestion 2019.

Le résultat global du budget annexe assainissement non collectif, toutes sections confondues, s'établit donc à - 19 066,01 €.

Vu l'instruction comptable M4,

Il est demandé au Conseil Municipal :

➤ **D'APPROUVER** le compte administratif 2019 du budget annexe d'assainissement non collectif.

Monsieur le Maire quitte la salle afin de ne pas prendre part au vote et passe la présidence du conseil à Jean-Baptiste BLANC, premier adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la question à l'unanimité.

Ainsi délibéré,

A Cavaillon, le 17 juillet 2020

Le Maire,



Gérard DAUDET

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 1
- compte administratif 2019

Conformément aux dispositions du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et/ou de son affichage.